



SNUipp-FSU 23

CR comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires

Convocation à 14h, arrivée du DASEN à 14h20

En préambule le DASEN rappelle que la tenue de ce comité de suivi est une demande organisationnelle/hierarchique par rapport à la mise en place de la réforme alors qu'ils se sont réunis depuis longtemps, parfois plusieurs fois, en Haute-Vienne et Corrèze. F. Couégnas regrette la date tardive de la tenue de ce comité alors que des réajustements ont été nécessaires bien avant dans les écoles qui sont entrées dans la réforme. De plus il s'étonne du refus de la tenue d'un CDEN pour un motif de validité de signatures. Il déplore également l'absence de certains acteurs, notamment le conseil général dont les décisions par rapport aux transports conditionnent les horaires que peuvent proposer les écoles ou encore les maires ou représentants de communautés de communes.

Etat des lieux et perspectives pour les écoles qui vont rentrer dans la réforme en 2014, fait par E. Chazal

- En 2013 sont passées à 4,5 jours : 13 communes, soit 36 écoles et 5 CLIS, soit 52 classes maternelles et 97 classes élémentaires. 3173 élèves sont concernés.
 - E. Chazal signale qu'il faut être vigilant à ce que l'élève soit « bien » dans ses temps de pause, que les Activités Péri-Educatives se fassent sans surcoût énergétique ou attentionnel. Par ailleurs il précise que « cela est faisable partout, que l'on n'a pas besoin d'infrastructures ou de matériel particulier pour les mettre en place ». Il rappelle aussi que « la sieste en maternelle est une nécessité mais pas un temps d'enseignement, que donc la mettre sur un temps d'APE favorise le temps scolaire ».
 - Des réajustements ont été effectués et/ou sont encore nécessaires : modification des horaires, création d'une charte d'utilisation des locaux scolaires ou d'un protocole permettant le contrôle de la remise des élèves aux animateurs (!!!), rappel du cadre réglementaire ou des champs de compétence respectifs des acteurs,
 - Une évaluation de ce qui a été fait a permis de constater :
 - une mobilisation réelle des communes pour les projets éducatifs qui ne se traduit pas forcément par un PEDT. Des disparités subsistent et leur rattrapage paraît difficile ; les mairies qui avaient déjà un centre d'accueil de loisirs ou employaient des Contrats Educatifs Locaux ont plus de facilités à mettre en place les APE ; il y a des mairies qui veulent mettre en place des activités plus que d'autres,
 - il y a beaucoup d'attentes par rapport aux communautés de communes pour la mise en place des APE,
 - une forte fréquentation des APE (proche de 80%),
 - la mise en place d'espaces de parole pour des confrontations positives (élus, enseignants, parents d'élèves) permettant une articulation satisfaisante entre les temps scolaires et les APE,
- F. Couégnas rappelle que ces espaces de parole, qui avaient été promis par le DASEN ne s'étaient en fait pas tenus. **Le DASEN lui rappelle de ne pas prendre la parole sans son autorisation.**

la vigilance qu'il fallait avoir par rapport à la compatibilité des APE avec les enseignements obligatoires.

En conclusion E. Chazal se félicite de la réflexion sur les pratiques éducatives que la réforme a impulsées ; pour lui « il y a un besoin philosophique à mettre en place des activités

périéducatives et dans la pensée ». Il précise que pour une bonne application tout le monde doit apprendre à travailler autrement, les enseignants comme les animateurs.

- En 2014 restent à passer : 111 communes soit 119 écoles et 2 CLIS, 86 classes maternelles et 208 classes élémentaires,
- Les échéances pour le passage en 2014 sont :
 - fin novembre : retour au Conseil Général pour les transports de l'organisation retenue par les mairies
 - jusqu'au 15 décembre : date limite de retour des horaires scolaires pour les écoles et les communes,
 - en janvier : validation des horaires proposés
 - jusqu'en mai 2014 : réception des PEDT

L'exposé très théorique était bien éloigné des réalités vécues par nos collègues. On aura la chance de le revoir en CTSD un peu plus tard...

F. Couégnas regrette que le calendrier ne soit pas rendu public puisqu'il semble être connu de l'administration. La transparence ne semble pas être la volonté de l'administration en matière de réforme des rythmes.

La représentante de la FCPE demande au DASEN de revenir sur le calendrier et les moyens financiers alloués aux communes.

Le DASEN base sa réponse sur une note ministérielle du 25/11 concernant les fonds d'amorçage. Ces fonds dépendent du nombre d'élèves inscrits dans les écoles, 13 communes en bénéficiaient en 2013 et ces fonds seront reconduits en 2014. Le fond d'amorçage correspond à 50€ par élève ; à cela s'ajoute une subvention de 40€ par élève pour les communes éligibles à la DSR/DSU cible. Après demande de précision sur ces communes par les représentants du personnel, E. Chazal répond que c'est confidentiel (*chose totalement fausse puisque ces informations sont disponibles sur internet et, en règle générale, l'utilisation de fonds de publics est transparente*). D'autres aides sont possibles, par exemple les communes possédant un centre de loisirs peuvent demander une subvention à la Caisse Nationale des Allocations Familiales : ces aides sont conditionnées au respect de taux d'encadrement.

La représentante de la FCPE demande également un avis sur la pertinence des durées d'APE proposées. Vaut-il mieux des APE d' 1h30 ou de 45 minutes ?

Le représentant de la DDCSPP lui répond qu'il se dégage aujourd'hui un intérêt à réfléchir sur des périodes plus longues (1 heure) pour qu'il y ait réellement $\frac{3}{4}$ d'heure d'activité. Le temps imparti reste cependant dépendant de la nature de l'activité proposée. Il rappelle que la norme de 1 encadrant pour 18 élèves en élémentaire et 14 en maternelle est un allègement toléré dans le cadre des PEDT, que la norme officielle reste de un pour 12 en élémentaire et 8 en maternelle.

C.Ruby précise que le temps de latence constaté entre les différents moments de la journée de l'enfant est souvent proportionnel à la taille des groupes.

P. Giangioffe intervient pour signaler le fait que ce sont souvent les professeurs des écoles qui interviennent pour réguler les problèmes pendant les APE lorsque ceux-ci ont lieu dans l'enceinte de l'école. Le DASEN dit prendre note de cette remarque, elle trouve cela problématique. Le représentant de la DDCSPP signale qu'une aide va être proposée pour accompagner les éducateurs en charge des APE.

F. Couégnas trouve regrettable que l'on ne parle pas de l'école et des élèves en comité de suivi mais uniquement des APE. La DASEN avait déjà présenté la réforme le matin en CHSCT en

présentant les horaires des APE... Il s'étonne qu'aucune enquête n'ait été faite par l'administration auprès des personnels des écoles passées à 4,5 jours ou des parents en vu de ce comité de pilotage, qu'aucun retour ne soit fait pour conseiller ceux qui passent en 2014. Le SNUipp-FSU a, quant à lui, demandé leurs avis aux acteurs qui vivent cette réforme et il en ressort par exemple que les écoles où les APE ont été placées en début d'après-midi rencontrent plus de difficultés que celles où ces activités sont en fin d'après-midi. Les représentants des personnels s'étaient déplacés dans le but de parler de l'application réelle de cette réforme dans notre département, de ses succès et ses échecs et non de sa philosophie et sont donc très déçus. Le SNUipp-FSU23 souligne également que la sieste des TPS-PS en maternelle permettait d'avoir un temps de qualité pour les classes maternelles multi niveaux ou la mise en place de décloisonnements. L'enlever supprime ce temps d'apprentissage de qualité et allonge la journée scolaire des TPS PS qui n'y ont plus de moment de repos.

M. Pasquet et le DASEN rappellent que le but du comité de suivi est de faire un point d'étape global, que les situations des écoles se traitent au cas par cas. Y. Yessad-Blot ajoute que cette réforme ne crée pas d'inégalités mais qu'elle agit comme révélateur des inégalités existantes.

F. Couégnas rappelle que l'ambition de cette réforme était de niveler les inégalités et non pas de les révéler. Il s'inquiète, inquiétude partagée par la représentante de la FCPE, par rapport à l'utilisation des infrastructures pour les écoles (*tous ceux qui le souhaitent vont-ils par exemple garder des cycles de piscine d'un semestre ?*). Le DASEN et le chargé de mission lui rétorquent que la réforme des rythmes ne change en rien l'utilisation de ces infrastructures. Le DASEN ajoute qu'une enquête nationale a été faite sur 4000 communes, par « des maires pas plus étiquetés que ça », montrant que la réforme les satisfait majoritairement. *Comment penser que des maires qui ont devancé l'appel en 2013 expliquent à leurs administrés, à 4 mois d'élections municipales, qu'ils ont fait le mauvais choix ?*

P. Giangioffe fait référence à l'appel de Bobigny de 2010, demandant une réforme des rythmes scolaires, que l'UNSA avait signé. Il se félicite que l'on soit dans l'expérimentation de nouveaux rythmes scolaires pour les enseignants, peu satisfaits d'une organisation à 4 jours, trop pesante. La DASEN lui répond que l'on n'est pas dans une expérimentation mais bien dans le cadre d'une loi qui s'impose à tous de la même façon (*c'est bien ce que l'on déplore...*)

Le DASEN ajoute qu'il sera fait la même chose pour les RPI qu'à La Souterraine, c'est-à-dire qu'il y aura une harmonisation des territoires. Pour les écoles des 13 communes passées en 2013 une proposition a été faite de dégager du temps d'animation pédagogique pour permettre l'organisation des équipes.

F. Couégnas indique que d'ores et déjà le scolaire se retrouve derrière le périscolaire dans le choix des horaires mais aussi dans l'utilisation des infrastructures : pour exemple, les profs d'EPS de collège et lycée voient leurs créneaux de gymnase se réduire considérablement.

En conclusion d'un groupe de travail dans lequel il n'y a aucun débat ni aucune recherche de solution (puisque'il n'y a pas de problèmes) et ou d'aménagement pour faire en sorte d'améliorer une réforme totalement inadaptée au département, F. Couégnas rappelle que à d'autres périodes, dans ce département, on a su faire des propositions constructives dans l'intérêt des usagers du département. Aujourd'hui, l'administration ferme toutes les fenêtres de discussion et refuse toute chance d'un bilan réaliste de la mise en place de cette réforme de peur de prendre un coup de bâton de la part d'un ministre qui ne sera plus là dans 2 mois... Il regrette que la proposition qui consiste à libérer une ½ journée par semaine ne soit pas discutée.

Bref, la prise en compte de la ruralité du département reste inexistante, l'intérêt des élèves semble bien secondaire.